

N° 593 – Vendredi 19 avril 2024

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 17
Avis aux éducateurs	p. 18
PV Commission Litiges et Contentieux	p. 19
PV Bureau CDA	p. 26
PV Commission Jeunes	p. 28
Informations diverses	p. 32

AGENDA DE LA SEMAINE**Lundi 22 avril**

Commission d'Appel
Interdistricts U14G

Jeudi 25 avril

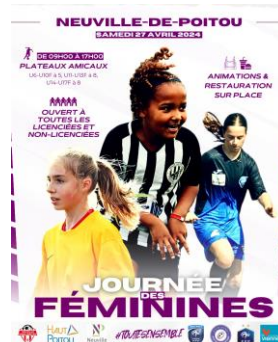
Commission de Discipline
Commission des Jeunes

Vendredi 26 avril

Arbitrage – Prépa Ligue

JOURNÉE GARDIEN DE BUT

Plus d'informations page 11

JOURNÉE DES FÉMININES**J-8****Ouvert aux licenciées et aux non-licenciées !****PARTENAIRE DE LA SEMAINE****Cousin traiteur**

Le goût du partage

STADE NET**COURRIER DE STÉPHANE
BASQ**

A découvrir page 3

TROPHÉE

Les demandes de trophées
doivent être déposées avant
le :

Dimanche 28 avril 2024



PARTENAIRE

Événements professionnels ou privés, réunions ou réceptions ?

F. Cousin
SERVICE TRAITEUR

Nos services traiteurs et nos restaurants, nos salons de réception de 20 à 500 personnes sont à votre disposition

Contactez-nous !

Bistrot Chic



RDV - Le Rendez-vous
4 rue Annet Segeron - Poitiers Biard
Tél. 05 49 58 02 72
contact@rdv-restaurant.fr

Art et Gastronomie



L'Atelier : Le Grand Large / 10 Rue du Clos Marchand - Poitiers
Tél. 05 49 61 35 94 / atelier-cousin@fr.oleane.com

Nos établissements disposent de parkings gratuits et faciles d'accès

POITIERS (siège social)

7 Rue Marcellin Berthelot 86000 POITIERS
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

LA ROCHELLE

Rue du 8 Mai, ZAC de Beaulieu 17138 PUILBOREAU
Tél. 05 46 35 57 70 / contact@cousintraiteur-lr.fr

SIÈGE SOCIAL
F. COUSIN



POITIERS

L'ATELIER

● LA ROCHELLE

Événements privés, Cousin traiteur vous accompagne de A à Z !

Nos services sont la garantie d'un événement réussi grâce à une mise en scène soignée et personnalisée.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour n'importe quelle occasion :

Mariages, anniversaires, baptêmes, communions, fêtes de familles, soirées entre amis, apéritifs dînatoires, réunions associatives, repas de fêtes (Noël et Nouvel an)...

Quels que soient vos goûts, le style de réception que vous désirez et votre budget, Cousin Traiteur s'adapte tout en restant créatif et soigneux.



Vous désirez avoir une idée du coût de votre réception avec Cousin Traiteur ?

> Effectuez une demande de devis



AVIS AUX CLUBS

COURRIER DU PRÉSIDENT



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



Poitiers, le 19 avril 2024

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Stade Net : Un appel à l'action contre la violence sur les terrains de football

#StopViolenceFoot #StadeNet

Le Comité Directeur, réuni le 19 mars, a exprimé sa profonde préoccupation face à la recrudescence des violences sur les terrains de football. Face à ce fléau, le Comité lance Stade Net, un appel à l'action et au déploiement de mesures concrètes pour garantir la sécurité et le respect sur les terrains.

STADE NET, ce sont des actions qui ont pour but :

Une mobilisation des instances et des forces de l'ordre

A la suite de notre sollicitation auprès du Préfet de la Vienne, plusieurs réunions de travail ont été organisées. Le 7 mars avec la Police, le 25 mars avec le Procureur de la République et le 8 avril 2024 avec la Gendarmerie en présence du directeur de la sécurité.

A leur issue, il est important de noter que les forces de l'ordre pourront désormais intervenir sur les terrains pour effectuer diverses interventions.

Lors de la réunion du 25 mars avec le Procureur de la République, il a été convenu de rédiger une convention à signer, à la fois destinée aux arbitres en cas de litige lié à la Loi LAMOUR et par tous les licenciés ayant la possibilité de déposer plainte. Cette convention sera signée sous peu dans la maison du Football.

Le District mettra en place la cellule de veille niveau 3 auprès de la DDCS sur les matches à risque, permettant l'intervention des forces de l'ordre.

Le Directeur de la Sécurité prévoit de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur la violence à l'intention des parents et des licenciés via les réseaux sociaux.





LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



La gendarmerie et la police nationale s'engagent à :

- Organiser des actions préventives et de sensibilisation pour les jeunes pratiquants (mineurs et majeurs) abordant des sujets tels que le harcèlement, le cyberharcèlement, les violences sexuelles et les addictions.
- Effectuer des opérations de sensibilisation sur des thèmes d'intérêt général lors d'évènements organisés par le District, comme des activités de sécurité routière.
- Dispenser des formations pédagogiques, notamment sur la gestion de crises, pour les arbitres et l'encadrement.

Un soutien renouvelé et indéfectible au corps arbitral

Le Comité Directeur apporte un soutien inconditionnel au corps arbitral, soulignant son rôle crucial pour assurer la neutralité des rencontres. Il défendra fermement les arbitres face à toute violence ou agression. Dans un premier temps, à la demande du représentant des arbitres, les rencontres seront retardées d'un quart d'heure **les 27 & 28 avril 2024**. Si malgré tout de nouveaux actes de violence étaient constatés, le District se réserve le droit de ne pas désigner d'arbitres sur les rencontres.

Un appel général à la mobilisation

Nous tenons à exprimer notre gratitude aux clubs pour les actions entreprises, notamment l'exclusion des joueurs perturbateurs et les initiatives visant à promouvoir le respect sur les terrains. Ces actions positives sont un pas dans la bonne direction pour instaurer un climat sain et respectueux.

Le Comité Directeur tient à également à remercier chaleureusement les clubs pour leur soutien, soulignant son importance cruciale. Sans l'implication et la collaboration des clubs, il ne serait pas possible d'éradiquer cette violence sur les terrains de football.

Ensemble, soutenons Stade Net et faisons du football un sport exemplaire !

#StopViolenceFoot #StadeNet

Le Président du District,
Stéphane BASQ





VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale. À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à l'Assemblée Générale du vendredi 31 mai 2024 à Rouillé doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président

Avant le dimanche 28 avril 2024, dernier délai.

JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DEPORTATION

INVITATION

Léonore Moncond'huy,
Maire de Poitiers,

vous invite à commémorer la

**Journée nationale du souvenir des victimes
et des héros de la Déportation**

dimanche 28 avril 2024, à partir de 9h45

Programme joint
Rendez-vous à 9h15, devant l'entrée du parc de Blossac,
pour un départ en car à 9h25

ville de **poitiers**

JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DEPORTATION

Le Département de la Vienne offre 50 places pour les licenciés, membres du Comité et des commissions du District de la Vienne pour un match de football des Jeux Olympiques **le samedi 27 juillet 2024 à la Beaujoire (Nantes)**.

A cette occasion une participation financière de l'ordre de 20€ vous sera demandée, le District prenant en charge le reste à payer.

En cas de désistement après l'inscription, les billets étant nominatifs, un prélèvement de 60 € (totalité des frais) sera effectué sur le compte du club.

Si le nombre de demandes excède le nombre de places, des critères seront appliqués (nombre d'années de licence, nombre de demande par club,...).

Nous vous invitons à nous transmettre par retour de mail les coordonnées du licencié **pour le mardi 30 avril 2024, dernier délai**.



PROGRAMME

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

dimanche 28 avril 2024

9h45 : Monument du réseau Renard - Cimetière de Chilvert

- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- refrain de la Marseillaise

10h15 : Butte des fusillés de Biard

- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- couplet de la Marseillaise (chorale Chantons Liberté)
- chant des partisans (chorale Chantons Liberté)

11h : Monument de la Résistance et de la Déportation - parc de Blossac

- lecture du message de l'association des déportés
- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- refrain de la Marseillaise (chorale Chantons Liberté)
- chant Nuit et brouillard (chorale Chantons Liberté)
- chant des Marais (chorale Chantons Liberté)

Une réception sera offerte par la Ville, à l'issue de la cérémonie du Monument de la Résistance et de la Déportation dans les Jalous de Blossac - 9 rue de la Tranchée - Poitiers

Des cars seront mis à la disposition des personnes qui souhaitent accompagner la délégation officielle aux différents monuments. Ils stationneront à partir de 9h15, devant l'entrée du parc de Blossac, (départ 9h25 précises), et assureront, après les cérémonies, le retour au même lieu.



DEMANDE DE TROPHÉE

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2023/2024 (joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le dimanche 28 avril 2024

**La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses
(date et lieu à définir)**



ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION – APPEL À CANDIDATURE

L'élection du Comité de Direction du District de la Vienne de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale **du vendredi 31 mai 2024** à Rouillé.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du lundi 25 mars 2024 au mardi 30 avril 2024, à minuit.**

Toute candidature doit obligatoirement être transmise par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : elections2024@foot86.fff.fr

* * *

Rappels :

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District de la Vienne de Football,
- L'élection a lieu au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation (article 13.3 des Statuts du District de la Vienne de Football – Mode de scrutin).

Vous pouvez consulter les statuts du District de la Vienne de Football sur notre site internet.

* * *

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire disponible sur notre site Internet via les liens suivants :

- Déclaration de candidature de liste : [cliquez ici](#)
- Déclaration individuelle de non-condamnation du candidat : [cliquez ici](#)

DATES À RETENIR

- Journée des Féminines : **samedi 27 avril** à Neuville de Poitou
- Journée Nationale des Débutants : **samedi 18 mai** à Naintré
- Assemblée Générale électorale : **vendredi 31 mai** à Rouillé
- Finales Jeunes : **samedi 1^{er} juin** à Buxerolles
- Finales Séniors : **fin juin** à Châtelleraut
- Soirée des récompenses : **vendredi 28 juin** (lieu à définir)

APPLICATION FMI

L'application « FMI » développée par la FFF afin de permettre de faire des feuilles de match informatisées n'est plus disponible via le Play Store ou bien l'Apple Store sur les appareils récents. Pour pallier ce problème, nous avons mis à votre disposition un Drive partagé « Applications » depuis lequel vous pourrez télécharger la FMI au format .apk, vous permettant ainsi de l'installer manuellement sur votre tablette.

Pour se faire, il faut se rendre sur Google Drive depuis votre messagerie officielle avec votre tablette :

1. Installer « Google Drive » sur votre tablette si l'application n'est pas déjà installée.
2. Connectez-vous à votre « compte officielle » (**n°affiliation@lfna.fr**)
3. Allez dans l'onglet « **Fichiers** » puis « **Drive Partagés** ». Vous y trouverez un dossier « **Applications** »
4. Téléchargez le fichier « **Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk** » puis cliquez dessus pour l'installer. Il peut vous être demandé d'autoriser l'installation d'application à partir de Google Drive.



JOURNÉE DES FÉMININES

JOURNÉE DES FÉMININES

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

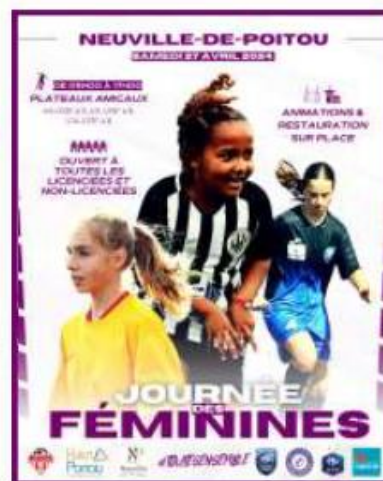
Nom du club **OU** du groupement

Nom du responsable

Email.....

Téléphone.....

LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



Plateaux U6-U10F ➡ Foot à 5

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager

ET Nombre de joueuses que vous souhaitez engager

Toutes les licenciées sont conviées à cette manifestation.

Des équipes seront constituées sur place si nécessaire.

Plateaux U11-U13F ➡ Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager

ET Nombre de joueuses que vous souhaitez engager

Plateaux U14-U17F ➡ Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager

ET Nombre de joueuses que vous souhaitez engager

⚠️ Aucun match de compétition ne sera reporté à cette date
6 demi terrains seront disponibles afin d'optimiser le temps de jeu pour chaque équipe.

Retourner ce document au siège du District ou par mail
(district@foot86.fff.fr)

AVANT LE LUNDI 8 AVRIL 2024



Les inscriptions pour la journée des féminines, qui aura lieu le samedi 27 avril, à Neuville-de-Poitou, prennent bientôt fin !

Placée sous le signe de l'amusement, cette journée festive se déroulera sous la forme de plateaux, de la catégorie U6 à U17F, que les filles soient licenciées ou non.



Ci-dessous le récapitulatif des inscriptions :

Journée des féminines 2023-2024							
Clubs	U6-U10F		U11-U13F		U14-U17F		
	Joueuses	Equipes	Joueuses	Equipes	Joueuses	Equipes	
VOUNEUIL BERUGES	2	0	9	1	0	0	
GJ SUD HAUT POITOU	5	1	12	1	0	0	
POTIERS STADE	8	1	12	1	20	2	
POTIERS 3 CITES	5	1	8	1	16	2	
LUSIGNAN	5	1	8	1	16	2	
NIEUIL L'ESPOIR	7	1			10	1	
LOUDUN			5	1	15	2	
MONTMORILLON	5	1	8	1	25	3	
NEUVILLE			8	1	16	2	
Gj VVM CHAUVIGNY	7	1	22	2	12	1	
BUXEROLLES/ASAC			8	1			
JAUNAY MARIGNY	5	1	8	1	16	2	
GJ AVENIR 86	1		5		2		
POTIERS ASAC			8	1	8	1	
SO CHATELLERAULT					8	1	
GJ 3 VALLEES 86	5	1					
MIGNE AUXANCES					10	1	
LA CHAPELLE BATON	5	1	8	1			
Estimation des effectifs	60		129		174		363
Estimation des équipes	10		14		20		44

Pour rappel, il est encore possible de vous inscrire via le formulaire d'inscription (page 5). Toutes les jeunes filles sont conviées, [licenciées ou non](#).

Si vous n'avez pas suffisamment de joueuses pour former une équipe, nous les constituerons sur place si nécessaire.

JO 2024 : VOTRE CLUB ENTRE EN JEU

En 2024, votre club entre en jeu

Cette année olympique constitue une opportunité exceptionnelle pour aller à la rencontre d'un public nouveau et mettre en lumière la diversité des pratiques.

À cet effet, la FFF lance la plateforme « le Foot entre en Jeu » à destination des clubs.

Lien d'accès à la plateforme : [Fédération Française de Football \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)





JOURNÉE GARDIEN DE BUT

Le District de la Vienne, par l'intermédiaire de Christian Savigny, membre de la Commission Technique, organise deux journées « gardien de but » durant les vacances de Pâques. Ces journées s'adressent à tous les licencié(e)s U8 à U13 garçons et filles.

L'encadrement sera composé de Christian Savigny, Xavier Pointot (entraîneur des gardiens du Stade Poitevin), Mathis Tallon (gardien de l'US Chauvigny) Hervé Klein et Johan Martin, tous spécialistes du poste.

Module découverte :

Une journée découverte du poste de gardien de but se déroulera le **mardi 23 avril de 13h30 à 17h00 au stade de la Varenne (terrain synthétique) à Saint-Benoît.**

- pour les U8, U9, U10, garçons et filles

Programme de l'après-midi :

13h30/16h : Ateliers spécifiques du poste de gardien de but.

16h/17h : Débrief puis goûter offert par le District et clôture de la journée.

Inscriptions directement sur place.

Module perfectionnement :

Une journée perfectionnement du poste de gardien de but se déroulera le **mercredi 24 avril de 9h00 à 17h30 au stade de la Varenne (terrain synthétique + enherbé) à Saint-Benoît.**

- pour les U11, U12, U13, garçons et filles

Programme de la journée :

9h00/9h30 : Accueil et présentation de la journée

10h/12h : Ateliers spécifiques du poste de gardien de but

12h/13h30 : Déjeuner (**prévoir son pique-nique**)

13h30/14h30 : Échanges

14h30/16h30 : Retour sur le terrain et ateliers spécifiques

16h30/17h30 : Débrief puis goûter offert par le District et clôture de la journée.

Inscriptions directement sur place.



TOUTES FOOT 2023-2024



Pour la deuxième année d'affilée, la Fédération Française de Football reconduit l'appel à projets « Toutes Foot ».

Mis en place par la Direction technique nationale (DTN) et la Ligue du Football Amateur (LFA), en partenariat avec le Crédit Agricole et soutenu par Nike, ce programme vise à poursuivre le développement de la pratique féminine et à favoriser l'accessibilité des jeunes filles et femmes à tous les rôles dans le football (joueuses, éducatrices, arbitres, dirigeantes).

Tous les projets concernant les actions mises en place au cours de la saison jusqu'en mai 2024, sur les thèmes suivants sont éligibles :

- attirer, accueillir et fidéliser les pratiquantes ;
- intégrer des femmes dans leurs équipes (formation de dirigeantes, arbitres ou éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeante, accompagnement et valorisation de nouvelles licenciées) ;

À noter que l'inscription des clubs à ce dispositif permet de concourir pour le prix Sensationnelles 2024, porté par Intermarché.

Tous les clubs qui souhaitent participer à cette opération doivent se rendre sur [la plateforme dédiée](#) et y déposer la fiche descriptive dûment complétée **avant le 5 mai 2024** en renseignant plusieurs informations :

- Les informations générales (numéro d'affiliation, nom du club, coordonnées, district, ligue)
- Les Indicateurs (nombre de licenciés et de licenciées)
- La description de l'action (concept, objectif, date, lieu)
- L'évaluation de l'impact du projet (nombre de participantes, profil)
- Les axes d'amélioration et perspectives (reconduction de l'action, échéance, évolutions).

Après leur inscription, les clubs inscrits auront la possibilité d'envoyer par mail une vidéo (2 minutes maximum).

Un jury départemental devra sélectionner 3 clubs pour la phase régionale.

Les clubs engagés recevront un bon d'achat Nike et les projets retenus à l'issue du jury national seront récompensés lors de la Cérémonie des Trophées qui réunira les lauréats au CNF Clairefontaine les 29 et 30 juin 2024.

A VOUS DE JOUER !





ANS 2024 : DISPOSITIF CLUBS – PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Pour faire suite à la campagne 2023 comptabilisant près de 2000 actions soutenues et représentant près de 2.5 M€ attribués aux clubs F.F.F, la Fédération relance pour la 6^{ème} année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement et la promotion des programmes éducatifs
- La prise en compte des enjeux sociétaux

Le dossier devra être déposé au plus tard le **30 avril 2024** sur la plateforme [Le Compte Asso](#).

Plus d'informations à venir par mail.

VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES

Les systèmes d'information de la FFF ont été la cible d'une tentative de cyberattaque.

Le process de sécurité informatique de la FFF a permis de déceler l'exfiltration frauduleuse de données de licenciés et de la circonscrire.

La FFF a porté plainte auprès des autorités judiciaires et déclaré la violation de données personnelles auprès de la CNIL.

La FFF coopère également avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes Informatiques (ANSSI).

La protection des systèmes informatiques de la FFF va être encore renforcée et des mesures de sécurité supplémentaires sont déjà en cours de mise en œuvre.

CDOS – PROCHAINES FORMATIONS

Soirées thématiques pour échanger avec des spécialistes le temps d'une soirée (gratuit) :

- **Les fondamentaux de la préparation physique**, lundi 6 mai 2024
[Soirée thématique : Les fondamentaux de la préparation physique - CDOS 86](#)
- **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles**, jeudi 23 mai 2024
[Soirée thématique : Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles - CDOS 86](#)

Formation PSC1, formation certifiante sur une journée (60€), jeudi 6 juin 2024

[Formation PSC1 - 6 juin 2024 - CDOS 86](#)

Formation professionnelle pour développer ses compétences (payant) :

- **Construire et mettre en œuvre votre projet associatif**, jeudi 16 mai 2024
[Construire et mettre en œuvre votre projet associatif - Formation Sport Nouvelle-Aquitaine \(formation-sport-nouvelle-aquitaine.org\)](#)



DIMANCHE 28 AVRIL 2024 : JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION

Afin de respecter cette journée d'hommage, nous demanderons aux différentes équipes jouant le 27 ou le 28 avril d'observer une minute de silence avant chaque match/manifestation.

Vous trouverez ci-dessous le programme de la cérémonie qui sera organisée le dimanche 28 avril 2024, à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation sur Poitiers.

PROGRAMME

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

dimanche 28 avril 2024

9h45 : Monument du réseau Renard - Cimetière de Chilvert

- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- refrain de la Marseillaise

10h15 : Butte des fusillés de Biard

- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- couplet de la Marseillaise (chorale Chantons Liberté)
- chant des partisans (chorale Chantons Liberté)

11h : Monument de la Résistance et de la Déportation - parc de Blossac

- lecture du message de l'association des déportés
- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- refrain de la Marseillaise (chorale Chantons Liberté)
- chant Nuit et brouillard (chorale Chantons Liberté)
- chant des Marais (chorale Chantons Liberté)

Une réception sera offerte par la Ville, à l'issue de la cérémonie du Monument de la Résistance et de la Déportation dans les Jalons de Blossac - 9 rue de la Tranchée - Poitiers

Des cars seront mis à la disposition des personnes qui souhaitent accompagner la délégation officielle aux différents monuments. Ils stationneront à partir de 9h15, devant l'entrée du parc de Blossac, (départ 9h25 précises), et assureront, après les cérémonies, le retour au même lieu.



AEF 86 – VISITE DU CENTRE DE FORMATION DU FC LORIENT

L'Amicale des éducateurs de la Vienne souhaitait organiser une visite d'un centre de formation d'un club Pro. Patrick ECALLE a été choisi par l'AEF 86 pour s'occuper de cette mission.

Après plusieurs démarches auprès des clubs Pros, leur choix s'est porté sur le F.C. LORIENT.

L'AEF 86, organise une visite du [centre de formation du F.C. LORIENT](#), le **mercredi 15 mai 2024** :
Transport mini bus

Programme :

- Rendez-vous à **5 h 45 au District de la Vienne de Football**, 1 rue François Prat 86000 Poitiers, ou, **au Péage A10 Poitiers Nord, pour un départ à 6 h**, arrivée vers 10 h
- Accueil par Frédéric BODINEAU (Directeur du centre de formation)
- 10h30 : Entraînement du groupe professionnel et N2
- Debrief avec éducateur (à confirmer)
- Repas 13h30 au centre
- Après-midi : Entraînements équipes Préformation
- Départ : vers 17 h (à confirmer)

Pour cette journée le centre ne peut accueillir qu'une vingtaine de personnes. Les 22 premières inscriptions accompagnées du règlement seront retenues.

Pour vous inscrire à cette journée, il faut envoyer une pré-inscription par mail à Serge GROLLEAU (sergioassurisk@assurisk.fr).

Pour valider votre inscription, il faut aussi envoyer votre coupon réponse (page suivante) avant le **15 avril 2024**, à :

- Monsieur Patrick ECALLE – 19, allée de Chitré – 86000 POITIERS, accompagné d'un chèque de 50 € (repas compris) pour les amicalistes ou 65 € (repas compris) pour les non amicalistes à l'ordre de l'Amicale des Educateurs de la Vienne.





Coupon Réponse :

Visite du centre de formation du F.C. LORIENT

Nom :

Prénom :

N° tel portable :

Adresse e-mail :

NOM :	Prénom :	Club :
Adhérent amicale : <i>(entourer la réponse)</i>	oui	non
Nombre de personne :		

Signature :

Coupon réponse à envoyer accompagné du chèque à l'ordre de l'AEF 86 à l'attention de M. Patrick ECALLE - 19, allée de Chitré – 86000 POITIERS



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**

INFORMATION

La dernière journée de D3, D4, D5 est programmée le dimanche 05 mai prochain.

Au vu des matchs en retard programmés les 27 & 28 avril, ainsi que le 1er mai, la liste des matchs à enjeux sur ces trois divisions (qui nécessiteront éventuellement la désignation de trios) ne peut être établie ce jour.

Merci de prendre note que l'ensemble des désignations du week-end du 04 et 05 mai seront réalisées lundi 29 avril. Certaines modifications pourront ensuite être apportées le jeudi 02 mai.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2023 - 2024

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

Les inscriptions sont closes, il faut avoir participé au Positionnement afin de pouvoir effectuer les suivantes.

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 17 avril 2024 Procès-verbal n° 31

Présents : Mme Maryse MOREAU (en partie)
MM. Jacky CHAUVIN, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 30 (par voie électronique) du mercredi 10 avril 2024 sans modification.

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

Suite au report de la journée 13 de Départemental 3, 4 et 5, il y a lieu d'apporter la modification suivante :

Depuis les 16 et 17/03/24, les Départemental 3, 4 et 5 sont à 5 journées de la fin du championnat.

Depuis les 06 et 07/04/24, les Départemental 1 et 2 sont à 5 journées de la fin du championnat.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2023 – 2024	MARS					AVRIL					MAI					JUN										
	2	9	16	23	30	1	6	13	20	27	1	4	8	9	11	18	20	25	1	8	15	22	29			
	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30								
Vacances scolaires et jours fériés																										
CHAMPIONNAT de D1 à D2 (poules de 12)	15	16	15	17	R	R	18	19	R	20	R	21			R	22					FC					
CHAMPIONNAT de D3 à D5 (poules de 10)	13	14	13	15	R	R	16	17	R	R	R	18			R	PC					FC					

Précision : en cas de matchs remis, toutes les équipes sont à 5 journées mais pas forcément à 5 rencontres de la fin de leur championnat

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22 :

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »



Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Montasèvres	Poitiers Asac
Antran	GJ Val de Vonne	Poitiers Beaulieu FC
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Cep
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Biard	La Chapelle Viviers	Pouillé Tercé
Blanzay	Ligugé	Rouillé
Boivre	Loudun	Sèvres Anxaumont
Brion St Secondin	Mignaloux Beauvoir	Smarves Iteuil
Buxerolles	Migné Auxances	Sommières St Romain
Chasseneuil St Georges	Mirebeau	St Benoît
Château Larcher	Montmorillon	St Maurice Gençay
Châtelleraut Portugais	Naintré	St Savin St Germain
Chauvigny	Nalliers	Stade Poitevin
Croutelle	Neuville	Thuré Besse
FC 3 vallées 86	Nieuil l'Espoir	Usson l'Isle
Fleuré	Nord Vienne	Valdivienne
Fontaine le Comte	Ouzilly	Valence en Poitou – Couhé
GJ Avenir 86	Oyré Dangé	Vallée du Salleron
GJ des 3 Vallées 86	Ozon	Vicq sur Gartempe
GJ Espoir Sud Poitiers	Pleumartin La Roche Posay	Vouneuil Béruges
GJ Foot Sud 86	Poitiers 3 cités	Vouzailles



OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 26823112 : Antran (3) – Coussay les Bois (2) en Départemental 5 poule B du 14/04/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27762454 : Vivonne (1) – Poitiers 3 cités (2) en U 13 Départemental 2 poule A du 12/04/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27852991 : Montmorillon (2) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en Challenge U15 du 13/04/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS EN INSTANCE

Match n° 27683151 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 18/02/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27936749 : Poitiers Stade (2) – Dissay (1) en Coupe du Poitou Féminine du 03/03/24 remis le 31/03/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIER CLASSÉ

Match n° 28075013 : Poitiers 3 cités (2) – ACG Foot Sud 86 (2) en Challenge des Réserves du 31/03/24

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 26533018 : Châtelleraut Portugais (2) – Antran (2) en poule B du 14/04/24

Courriel de confirmation de réserve du club d'Antran (14/04/24 à 21h55)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Châtelleraut Portugais, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Châtelleraut Portugais (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) que celle-ci est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Châtelleraut Portugais (1) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls les joueurs Dhakiwani BOINA (18), Maxime DA SILVA (17) et Marc RALAIVOAVIARINELINOM (20) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Châtelleraut Portugais (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.



Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club d'Antran.
Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.
Dossier classé.

Match n° 26667077 : Nieuil l'Espoir (2) – FC 3 Vallées 86 (3) en poule C du 06/04/24

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 30 du 10/04/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de FC 3 Vallées 86 (3) d'un joueur (licence n° 1142421039) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de FC 3 Vallées 86 a été informé et n'a pas formulé d'observation

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 27 du 21/03/24) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 25/03/24 et que l'équipe de FC 3 Vallées 86 (3) évoluant en Départemental 3 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de FC 3 Vallées 86 (3) pour en donner le gain à l'équipe de Nieuil l'Espoir (2) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de FC 3 Vallées 86.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 26667347 : St Benoît (2) – St Saviol (1) en poule D du 13/04/24

Courriel de confirmation de réserve du club de St Saviol (14/04/24 à 12h49)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de St Benoît, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de trois joueurs ayant joué plus de dix matchs avec une équipe supérieure du club de St Benoît (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match), le règlement n'en autorisant que trois.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de St Benoît (2) que celle-ci est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de St Benoît (1) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur Valentin LACOURCELLE (14) a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **St Benoît (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de St Saviol.

Dossier classé.

Courriels de réclamation du club de St Saviol (14/04/24 à 12h55 et à 12h58)

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de St Benoît avec copie du courriel de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 24 avril 2024**, terme de rigueur.

Dossier en instance.



DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 26667205 : Nieuil l'Espoir (3) – Nalliers (1) en poule D du 14/04/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Nalliers (15/04/24 à 14h44)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Quentin DRAGON, Alexandre NOYANT, Jérôme MORENO, Bastien PAITRE, Emmanuel LUCQUIAUD, Stéphane MENANTEAU, Quentin FRADET, Jérémie BELLEFET, Valentin VIGNAUD, Jordan COTTINEAU, Nicolas FESSARD, Antoine MERLIERE, Romain DOIDY, Quentin DUBERNET du club de Nieuil l'Espoir pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs Quentin DRAGON, Alexandre NOYANT, Jérôme MORENO, Bastien PAITRE, Emmanuel LUCQUIAUD, Stéphane MENANTEAU, Quentin FRADET, Jérémie BELLEFET, Valentin VIGNAUD, Jordan COTTINEAU, Nicolas FESSARD, Antoine MERLIERE, Romain DOIDY, Quentin DUBERNET a été/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la date d'enregistrement des licences des joueurs : Quentin DRAGON (enregistrée le 21/08/23), Alexandre NOYANT (enregistrée le 11/08/23), Jérôme MORENO (enregistrée le 24/08/23), Bastien PAITRE (enregistrée le 10/07/23), Emmanuel LUCQUIAUD (enregistrée le 05/09/23), Stéphane MENANTEAU (enregistrée le 23/08/23), Quentin FRADET (enregistrée le 16/08/23), Jérémie BELLEFET (enregistrée le 19/08/23), Valentin VIGNAUD (enregistrée le 19/09/23), Jordan COTTINEAU (enregistrée le 30/08/23), Nicolas FESSARD (enregistrée le 10/09/23), Antoine MERLIERE (enregistrée le 01/09/23), Romain DOIDY (enregistrée le 03/07/23), Quentin DUBERNET (enregistrée le 13/07/23) qu'elles ont toutes été enregistrées au moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

Considérant que l'équipe de **Nieuil l'Espoir (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 89 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Nalliers.

Dossier classé.

Dans son courriel de confirmation le club de Nalliers ajoute la réserve suivante :

- Participation à ce match de l'ensemble des joueurs susceptible d'avoir participer à plus de 10 rencontres en équipes supérieures le règlement n'en autorisant que 3 lors des 5 dernières journées.

Considérant que cette réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match, la Commission la transforme en réclamation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Nieuil l'Espoir avec copie du courriel de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 24 avril 2024**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 26667434 : Croutelle (1) – Smarves Iteuil (2) en poule F du 14/04/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Smarves Iteuil (15/04/24 à 15h45) précisant avoir eu un problème de tablette.

Réserve non inscrite sur la feuille de match mais confirmée par l'arbitre officiel désigné pour la rencontre M. Franck DAZAS (16/04/24 à 15h04) en informant de difficultés pour la valider.

Réserve sur le nombre de mutés 6 maximum en période normale et le nombre de mutés hors période 2 joueurs maximum pouvant être inscrits sur la feuille de match.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Croutelle est en règle avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2023 / 2024 (PV n° 3 du 28/06/23 de la Commission du statut de l'arbitrage) et de ce fait peut inscrire sur la feuille de match six (6) mutés dont deux (2) maximum ayant changé de club hors période normale (article 160.1.a des RG de la FFF) :

Considérant l'article 160.1.a des RG de la FFF :



Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant, après vérification des licences des joueurs du club de Croutelle inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que :

- aucun joueur n'est muté en période normale
- seuls deux joueurs sont mutés hors période : Noureddine DAHRI (depuis le 19/11/23) et Valentin NOUHAUD (depuis le 18/09/23).

Considérant que l'équipe de **Croutelle (1) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 160.1.a des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de Smarves Iteuil.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

U17 / U18

Match n° 27764508 : GJ VVM Chauvigny (2) – Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir (1) en Départemental 2 poule C du 060424

Mme Maryse MOREAU n'a participé ni aux débats, ni à la décision

Courriel de confirmation de réserve du club de Nieuil l'Espoir (08/04/24 à 13h08)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Jardres, pour le motif suivant : des joueurs du club de Jardres sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant l'article 4 du règlement des compétitions de Jeunes du District de la Vienne sur les équipes supérieures :

Au sein d'un club dans lequel elles évoluent, les équipes sont classées en équipes 1, 2, 3, 4, ... ; l'équipe 1 étant réputée supérieure à l'équipe 2 et ainsi de suite.

Les équipes U14 et U15 Ligue sont considérées comme supérieures à une équipe U15 District

*Les équipes U16, U17, U18 et **U19 Ligue** sont considérées comme **supérieures à une équipe U17/U18 District***

Considérant que l'équipe U19 R1 de GJ VVM Chauvigny (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant que même si l'équipe de GJ VVM Chauvigny (1) ne s'est pas réengagée en deuxième phase du championnat U19 R1 son dernier match en phase 1 est pour toute la saison le dernier match en équipe supérieure vis à vis de l'équipe U17/U18 District et qu'il doit être fait application de l'article 167.2 des RG de la FFF.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de GJ VVM Chauvigny (1) évoluant en U19 Régional 1 poule A : GJ VVM Chauvigny (1) – Poitiers Asac (1) du samedi 03/02/24 que deux joueurs (Jules GABILLON (U18) et Khalil Vadjiguiba SAVANE (U18)) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que les joueurs en cause ne peuvent pas bénéficier des dispositions de l'article 167.6 :

La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des



catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

Ils peuvent participer au championnat U19 sans surclassement.

Considérant que l'équipe de GJ VVM Chauvigny (2) est en infraction avec les dispositions des articles 6. des règlements des compétitions de Jeunes et 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe du GJ VVM Chauvigny (2) pour en donner le gain avec 3 buts à 0 à l'équipe Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir (1).

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de GJ VVM Chauvigny.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs de La Pallu, Poitiers 3 cités, Vivonne :

Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26667206 : Poitiers 3 cités (2) – Villeneuve (1) en Départemental 4 poule D du 14/04/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion sur convocation.

François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte du mardi 09 avril 2024 (par voie électronique)

PV n°05 du Bureau

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. BRUNETEAU Ludovic, CHARON Gaël, PLAINCHAMP David, Jean-Louis RIDEAU

RÉSERVE TECHNIQUE

1- Identification

Match n°27791352 – Féminines à 11 – Départemental 3 – Phase 2 – poule B

Dimanche 07 avril 2024 – 15h00

POITIERS STADE (2) – CENON SUR VIENNE (1)

Score : 1 but à 1

Arbitre centre (bénévole) : BOUNOUA Aya Kheira (n°2547431917)

Arbitre assistant 1 (bénévole) : PONAS Marion (n° 9602816449)

Arbitre assistant 2 (bénévole) : HERVE CHAHBOUNI Lucas (n° 2547417821)

Délégué (bénévole) : /

2- Intitulé de la réserve posée par le club

Après vérification sur la FMI, aucune réserve technique n'a été formulée ou transcrite.

Elle a été adressée via la messagerie ZIMBRA le lundi 08 avril à 07h44 (confirmation de réserve) et à 12h49 (rapport complémentaire) :

« Nous souhaitons appuyer la réserve que nous avons posé hier sur le match Poitiers stade Fc contre Cenon sur Vienne pour la journée 5 du championnat.

Suite à un arbitrage qui n'était pas neutre.

Le score était de 0-1 pour Cenon, à la 85 ieme minutes l'arbitre assistant 2 signale un hors jeu sur la numéro 9 de Poitiers, la jeune arbitre ne le remarque pas, et une faute ce produit de notre numéro 10 sur une joueuse de Poitiers.

L'arbitre décide de siffler coup franc, alors que l'arbitre signalait encore le hors jeu.

La numéro 8 de Cenon entend l'arbitre indiqué ses propos « je vous le laisse exprès pour marquer » en rigolant avec la numéro 10 capitaine de Poitiers.

Suite à ce coup franc elle égalise.

A la fin du match, la numéro 5 de Cenon entend la joueuse numéro 3 de Poitiers dire à l'arbitre « c'est bien tu nous a laissé marquer » et l'arbitre a rigolé. »



3- Recevabilité

Après études des pièces versées au dossier :

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) jugeant en première instance,

Considérant que les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables, selon l'article 146 alinéa 1 des règlements généraux de la FFF :

1.

- a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
- b) [...]
- c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
- d) [...]
- e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.

2. Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse ou, pour les rencontres des catégories de jeunes, le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié de l'équipe adverse pour en prendre acte. A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.

Considérant que **la réserve ne figure pas sur la FMI** (transmise après la rencontre via la messagerie officielle ZIMBRA le lundi 08 avril à 12h49) ;

Considérant que le club de CENON S/VIENNE le justifie par le fait que « *l'arbitre assistant de Poitiers était déjà parti avant la signature de la feuille de match* » (rapport complémentaire)

Considérant que la réserve technique n'a pas été formulée à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu.

En conséquence, la CDA **déclare la réserve IRRECEVABLE EN LA FORME.**

4- Décision

Par ces motifs, la Commission Départementale de l'Arbitrage **déclare la réserve INFONDEE** et transmet le dossier à la Commission Sportive du District de la Vienne de Football pour suite à donner.

Les droits de confirmation de 40€ seront débités au club de CENON S/VIENNE.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission de District d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, accompagné d'un droit d'examen de 105 euros.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
BRUNETEAU Ludovic**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 18 Avril 2024 Procès-verbal n°26

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mme Chantal PINTAULT - M. Jean Paul PINTAULT
Excusés Mmes Sylvie TESSERAU, Patricia PATRAULT - M. Christian SAVIGNY

Les PV n°24 et n°25 sont adoptés sans modification

La commission jeunes fait face aux conditions météorologiques difficiles et décide de donner la priorité au championnat.

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D2	A	3	09/03/24	27747985	Gj Dissay Beaumont (1)	Cenon/Chât. Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Ant.Ing. (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U17/U18	D2	B	3	09/03/24	27762069	La Pallu/L'Envigne/Cernay St Genest (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U17/U18	D2	D	3	09/03/24	27748079	Valence en Poitou OC/Vivonne (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U17/U18	D2	D	3	09/03/24	27748080	ChâteauBrion/StMG/Sommières/Champagné (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	A	3	09/03/24	27762368	Châtelleraut Portugais (1)	Gj Avenir 86 (2)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	A	3	09/03/24	27762369	L'Envigne/La Pallu/Cernay St Genest (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	B	3	09/03/24	27761210	Ozon (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	D	3	09/03/24	27748231	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	D	3	09/03/24	27748233	Gj Foot Sud 86 (1)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U13	D1	/	4	10/02/24	27747489	Gj Espoir Sud Poitiers (1)	Châtelleraut SO (2)	Arrêté municipal	20/04/24
U13	D1	/	5	09/03/24	27747492	Châtelleraut SO (2)	Gj VVM Chauvigny (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D2	B	4	10/02/24	27748368	St Savin/Vicq (1)	Bonneuil/Availles (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D2	B	5	09/03/24	27748373	Ozon (1)	St Savin/Vicq (1)	Arrêté municipal	20/04/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758260	Gj Antoigné Ingrandes (2)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758261	Châtelleraut Portugais (2)	Sammarçolles/Nord Vienne/3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	B	3	09/03/24	27762484	Châtelleraut SO (4)	Naintré (2)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	B	6	06/04/24	27762497	Naintré (2)	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Finale Dép. Festival Foot U13	20/04/24
U13	D3	C	3	09/03/24	27762568	Gj Avenir 86 (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	E	3	09/03/24	27762746	L'Envigne/Cernay (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	F	3	09/03/24	27762839	Nieuil l'Espoir (1)	Gj 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	H	3	09/03/24	27762953	Valence en Poitou OC (1)	Gj 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	27/04/24

* Si les équipes sont éliminées du challenge U17 ou U15 elles auront la possibilité de jouer leur match au plus tard le 27/04

La commission rappelle qu'il est possible d'avancer les rencontres si tous les clubs sont d'accord et en informer la commission des jeunes du District



TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges pour le vendredi 3 mai 2024.

- Challenge U17/18 Migné Auxances (1)
- Challenge U15 SO Châtelleraut (2)

DATE A RETENIR

Journée des Féminines : Samedi 27 avril à Neuville de Poitou

Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch : Samedi 27 avril à Gujan-Mestras

Journée Nationale des Débutants : Samedi 18 mai à Naintré

Finales des Challenge U17/U18, U15 et Dansac : Samedi 1^{er} juin à Buxerolles

U17 DEPARTEMENTAL 2

Courriel du club de Châtelleraut Portugais annonçant son retrait de l'entente

Courriel du club de Cenon sur Vienne qui déclare le forfait général de l'entente

Remarque : s'agissant d'un forfait général de l'équipe de Cenon/Châtelleraut Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Antoigné Ingrandes (1), veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier en U17 D2 poule A.

Match n° 27764508 : GJ VVM Chauvigny (2) – Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir (1) en poule C du 06/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux PV n°31 (17/04/24) qui donne match **perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe du GJ VVM Chauvigny (2)** pour en donner le **gain avec 3 buts à 0 à l'équipe de Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir (1)**.

Dossier classé.

U15 DEPARTEMENTAL 2

Match n° 27748201 : Migné Auxances (3) - Neuville (2) en poule C du 03/02/24

Feuille de match non reçue à ce jour malgré les nombreuses relances au club de Migné Auxances.

La commission donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Migné Auxances (3) pour en donner le gain à Neuville (2) avec 3 buts à 0.

Amende de 34€ au club de Migné Auxances

Dossier classé

U13 DEPARTEMENTAL 3

Forfait

Match n° 27762485 : Gj Antoigné Ingrandes (1) – St Savin St Germain (2) en poule B du 13/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de St Savin St Germain (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de St Savin St Germain



CHALLENGE U17-U18

**Quarts de finale, 6 avril 2024
Reportés au 27 avril 2024**

	Équipe	Div		Équipe	Div	
A	NAINTRE 1	D1		GJ FOOT SUD 86 1	D1	
B	NEUVILLE 1	D1		GJ ESPOIR SUD POITIERS 2	D2A	26/04/24
C	JAUNAY MARIGNY 1	D1		GJ DISSAY BEAUMONT 1	D2A	
D	BUXEROLLES 1	D1		POITIERS CEP 1	D2D	

Les ½ finales sont prévues le 25 mai

Match n° 27853056 : GJ Espoir Sud Poitiers (2) – Migné Auxances (2) du 30/03/24

La commission enregistre la décision de la commission de Discipline PV n°34 du 18/04/24 qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Migné Auxances (2) pour en donner le gain au GJ Espoir Sud Poitiers (2) avec 3 buts à 0.

L'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Forfait

Match n° 27853052 : Cenon/Châtelleraut Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Antoigné Ingrandes (1) - Jaunay Marigny (1) du 13/04/24

Forfait de l'équipe de Cenon/Châtelleraut Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Antoigné Ingrandes (1) (sans déplacement de Jaunay Marigny (1))

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M. MORISSET LE DUIGOU Antonin (60,66€) seront à la charge du District.

Amende de 11€ au club de Cenon sur Vienne

L'équipe de Jaunay Marigny (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 27853054 : Gj Foot Sud 86 (1) – Valdivienne (1) du 13/04/24

Forfait de l'équipe de Valdivienne (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Valdivienne

L'équipe de Gj Foot Sud 86 (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

CHALLENGE U15

**Quarts de finale, 6 avril 2024
Reportés au 27 avril 2024**

	Équipe	Div		Équipe	Div	
A	GJ FOOT SUD 86 1	D2D		ST BENOIT 1	D1	
B	GJ AVENIR 86 1	D1		MIREBEAU 1	D1	
C	CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	D2A		GJ VAL DE VONNE 1	D1	
D	NAINTRE 1	D2A		MONTMORILLON 2	D1	

Les ½ finales sont prévues le 25 mai



CHALLENGE DANSAC

Poule F :

La commission avertit le Stade Poitevin et rappelle que le club recevant est chargé de fournir les documents prévus à cet effet (disponible sur notre site) aux clubs visiteurs et de les collecter pour nous les renvoyer dans les délais.

La prochaine fois des sanctions plus lourde seront prise.

Poule H :

Considérant la qualification de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (2) en poule G

Considérant l'article 2 du règlement du Challenge Dansac qui précise « Qu'une seule équipe par club pourra participer au 3ème tour, le cas échéant, l'équipe classée 3ème de la poule concernée sera repêchée »

Par conséquent, l'équipe du GJ Espoir Sud Poitiers (3) ne peut pas être qualifiée et l'équipe de Poitiers ASAC (3) est repêchée pour la suite de la compétition

Forfait

Poule B : forfait de l'équipe de Vicq/St Savin (1) (sans déplacement). Amende de 11€ au club de Vicq

Poule H : forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement). Amende de 11€ au club de Châtelleraut Portugais

	A	Pts	Jongleries
1	BONNEUIL/AVAILLES 1	5	266
2	GJ DISSAY BEAUMONT 2	4	541
3	GJ VVM CHAUVIGNY 3	4	413
4	VALDIVIENNE AS 1	3	220

	B	Pts	Jongleries
1	VVM CHAUVIGNY 2	9	591
2	OZON FC 1	4	537
3	BONNEUIL/AVAILLES 2	4	199
4	ST SAVIN/VICQ 1	-3	F

	C	Pts	Jongleries
1	CHATELLERAULT SO 2	9	861
2	NAINTRE CS 2	6	524
3	SAMM.NV.3M.SLM.BEU 1	3	326
4	GJ DISSAY BEAUMONT 3	0	302

	D	Pts	Jongleries
1	BUXEROLLES ES 2	7	373
2	NEUVILLE CA 2	6	439
3	GJ SUD HAUT POITOU 2	4	336
4	CHASS.ST GEORGES FC 2	0	338

	E	Pts	Jongleries
1	CHASS.ST GEORGES FC 1	7	593
2	VALENCE EN POITOU OC 1	5	258
3	ST BENOIT ES 1	4	371
4	GJ SUD HAUT POITOU 3	0	443

	F	Pts	Jongleries
1	MIGNE AUXANCES US 2	9	417
2	MONTASEVRES GJ 2	6	319
3	POITIERS CEP 2	1	398
4	POITIERS STADE FC 3	1	

	G	Pts	Jongleries
1	ESPOIR SUD POIT.GJ 2	9	5630
2	NIEUIL L'ESPOIR JS 1	6	304
3	MONTMORILLON UES 2	3	511
4	VAL DE VONNE GJ 2	0	169

	H	Pts	Jongleries	Observation
1	POITIERS STADE FC 2	9	689	
2	ESPOIR SUD POITIERS GJ 3	6	405	Non qualifiable
3	POITIERS ASAC 3	3	207	
4	CHATELLERAULT PORTUG 2	-3	F	

3ème TOUR - samedi 27 avril 2024

RDV des équipes à 13h45

A
GJ DISSAY BEAUMONT 2
GJ VVM CHAUVIGNY 2
OZON 1
SO CHATELLERAULT 2

B
BUXEROLLES 2
GJ MONTASEVRES 2
NAINTRE 2
POITIERS ASAC 3

C
BONNEUIL/AVAILLES 1
CHASSENEUIL ST GEORGES 2
NIEUIL L'ESPOIR 1
POITIERS STADE 2

D
GJ ESPOIR SUD POITIERS 2
MIGNE AUXANCES 2
NEUVILLE 2
VALENCE EN POITOU OC 1

Début des rencontres à 14h30

TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 13€

Challenge Dansac du 13/04/24 poule H: Poitiers Stade

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAUT



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2023/2024

SELECTION de la VIENNE U14 Garçons (joueurs nés en 2010)



CONVOCATION OFFICIELLE Tournoi INTERDISTRICTS

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu dans la Sélection de la Vienne U14 afin de défendre les couleurs de notre département lors du prochain Tournoi « Interdistricts » prévu le :

LUNDI 22 AVRIL 2024 à NIORT

(Stade de la Mineraie - Avenue du Maréchal Leclerc – Route de Parthenay – 79000)

Le rendez-vous pour chaque joueur retenu est fixé, directement sur place, à **12h45**

Chaque joueur devra se munir de son équipement complet de joueur, d'une gourde

Le District, pour cette compétition, fournira : Chaussettes, Short, Maillot.

Encadrement de la Sélection : Anthony ALLOUIS (CTD PFF 86) et Jean-Claude BARRAULT (Commission Technique 86).

Liste des 15 joueurs retenus

	NOM	Prénom	CLUB
1	MAFETY MERCIER	Romain	STADE POITEVIN F.C
2	KHARMOUDI	Rayan	STADE POITEVIN F.C
3	THEBAUD	Louis	U.S MIGNE-AUXANCES
4	GUENAND	Soan	S.O CHÂTELLERAULT
5	FOYOH	Ahmed	S.O CHÂTELLERAULT
6	CUAU	André	S.O CHÂTELLERAULT
7	REDOUIN	Yaël	S.O CHÂTELLERAULT
8	RAPICAULT	Mathis	STADE POITEVIN F.C
9	BATRUTDINOV	Nabi	STADE POITEVIN F.C
10	DA SILVA	Pablo	S.O CHÂTELLERAULT
11	EL BRAHMI	Bilal	STADE POITEVIN F.C
12	BIARD	Emilio	STADE POITEVIN F.C
13	CHAÏBI	Ahmed Yassine	S.O CHÂTELLERAULT
14	POEY	Jean	STADE POITEVIN F.C
15	IMBERT BAUER	Leysson	STADE POITEVIN F.C



DEROULEMENT de la COMPETITION :

Sélections		Temps de match	Pause coaching	Début des rencontres
Charente		0:30	0:05	14:00
Charente-Maritime				
Deux-Sèvres				
Vienne				
Terrains pelouses naturelles				
Sélections recevantes	Score	Sélections visiteuses	Horaires	Terrain
Charente		Charente-Maritime	14:00	T1
Deux-Sèvres		Vienne	14:00	T2
Charente-Maritime		Vienne	15:00	T1
Charente		Deux-Sèvres	15:00	T2
Vienne		Charente	16:00	T1
Charente-Maritime		Deux-Sèvres	16:00	T2

Pour toute autre information complémentaire, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique Départemental PPF 86.



SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND Châtelleraut



 INSCRIPTION 

 CONCOURS D'ADMISSION 

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 22 MAI 2024
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège
<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatelleraut>
Tél : 05.49.21.15.97